



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 26773

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation difficile à laquelle sont confrontés les gynécologues médicaux. Les gynécologues médicaux exercent une activité préventive fondamentale. La survie après la détection précoce d'un cancer du sein a ainsi progressé de 13 %. L'hystérotomie ne touche en France que 6,7 % des femmes alors que dans les pays où cette spécialité médicale est inexistante, 30 % des femmes seraient concernées. Le renouvellement de ce corps médical fait néanmoins défaut. Pour maintenir le nombre actuel de gynécologue, il en faudrait 119 nouveaux par an jusqu'en 2020. Or, cette année, seuls 20 postes ont été attribués. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre en vue du renouvellement des gynécologues médicaux.

Texte de la réponse

Vingt places d'internat ont été ouvertes au concours d'internat de 2003 en gynécologie médicale. Le nombre de places qui pourra, par la suite, être dédié à cette spécialité sera fonction de l'évolution des besoins de santé publique, des travaux de l'observatoire national de la démographie médicale mis en place en juillet 2003 par le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, du nombre de spécialistes formés par l'ancienne filière de gynécologie-obstétrique et gynécologie médicale, comme des capacités d'accueil des services agréés pour la formation.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26773

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7975

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2728